



Chères Familles,

Afin de simplifier vos démarches, la mairie de Saint André de seignanx a mis en place un "PORTAIL FAMILLE" appelé "City Family"

Ce "PORTAIL FAMILLE" vous permettra de gérer les inscriptions et les modifications pour la restauration scolaires, les services extrascolaires du mercredi et des vacances scolaires. Ce portail vous permettra aussi de consulter et payer vos factures.

Rendez-vous sur <https://saintandredeignanx.portailfamilles40.fr> afin de créer votre espace avec les renseignements demandés.

Identifiez-vous pour accéder à votre espace.

Identifiant:

Mot de passe:

Se souvenir de moi

[Mot de passe oublié](#)

Depuis votre Portail Famille, vous allez pouvoir effectuer des démarches de façon dématérialisée.

Si vous ne pouvez pas accéder à une fonctionnalité vous pouvez nous contacter par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Nous mettons tout en oeuvre pour faciliter les démarches d'inscription aux différentes activités.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Lors de votre première connexion, il vous faudra cliquer sur "**mot de passe oublié**" afin d'en générer un nouveau.

Identifiez-vous pour accéder à votre espace.

Identifiant:

Mot de passe:

Se souvenir de moi

[Mot de passe oublié](#)

Votre identifiant est **l'adresse mail** fournis dans les dossiers d'inscription. Puis, cliquez sur "**Réinitialiser mon mot de passe**"



En mentionnant votre mot de passe et en ouvrant votre portail famille, vous êtes dirigé vers la **page d'accueil**.



Vous y retrouverez différents onglets :

- ⇒ **MES DÉMARCHES** : pour envoyer un document (**voir liste ci-dessous**), signaler une absence, un changement familial, un déménagement.
- ⇒ **FACTURES** : Vous trouverez les tarifs des services périscolaires et vos factures. C'est dans cet onglet que vous pourrez payer vos factures (*les modalités de paiement vous seront transmises ultérieurement*).



Cocher la case "E-FACTURES"

- ⇒ **MESSAGES** : pour nous contacter, cliquer sur messagerie -> nouveau message -> service ALSH
- ⇒ **INFOS** : règlement intérieur des services périscolaires
- ⇒ **MA FAMILLE** : votre profil, celui de votre/vos enfant(s), les autorisations et informations sanitaires

Pour commencer, merci de vous rendre dans l'onglet "MA FAMILLE" et de renseigner ou vérifier et valider vos données personnelles :

- Coordonnées postales et civiles, téléphone et mail
- Coordonnées de vos enfants
- Informations sanitaires (*vaccins, médecin traitant, assurance*)
- Numéro allocataire CAF
- Les autorisations (pour récupérer l'/les enfant(s), le droit à l'image)
- Autorisation de prélèvement (dans l'onglet : FACTURES)



Voici la liste des **documents obligatoires** à transmettre via l'onglet "**MES DÉMARCHES** ➔ **ENVOYER UN DOCUMENT**" :

- Attestation d'assurance scolaire/périscolaire
- Carnet de vaccination (*obligatoirement à jour*)
- Mandat SEPA + RIB en cas de prélèvement automatique
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation de quotient familial
- Carte identité vacances CAF si vous en avez bénéficié (*reçue par mail en janvier*)
- En cas de divorce ou séparation (*avec jugement*) : une photocopie du jugement de divorce/séparation relatif à l'autorité parentale et au mode de garde de l/les enfant(s)



Si les documents n'apparaissent pas, les tarifs les plus élevés seront appliqués par défaut. Pour chaque modification, **l'enregistrement est automatique.**

➔ **LES RÉSERVATIONS**

Rendez-vous sur la page d'accueil du portail famille (cliquez sur le logo de la commune, en haut à gauche de votre écran)



➔ Cliquez ensuite sur l'onglet **MES RÉSERVATIONS** et sélectionnez le nom de l'enfant concerné



C'est depuis cette page que vous pourrez réserver (*en cliquant sur l'activité*) : la restauration scolaire, les accueils périscolaires (*matin-soir*) ainsi que les mercredis / vacances scolaires

⇒ [LA RESTAURATION SCOLAIRE :](#)

Inscrire votre(vos) enfant(s) et **validez** vos réservations

Délais d'inscriptions : avant le lundi minuit pour la semaine suivante (*ex. inscription le lundi 28 aout au plus tard minuit pour la semaine du 04 septembre*)

⇒ [LE PÉRISCOLAIRE \(*matin-soir*\) :](#)

Sélectionnez le jour d'inscription/la tranche horaire et validez, recommencer cette opération avec d'autres tranches si besoin

Inscription **sans délais** et **non obligatoire** mais **vivement recommandée**

! **Concernant le périscolaire, nous accueillons les enfants non inscrits et les absences ne seront pas facturées**

⇒ [L'EXTRASCOLAIRE \(mercredis/vacances\) :](#)

Le principe de réservation reste le même que sur les autres périodes



Délais d'inscriptions mercredis : Inscriptions de vacances à vacances, inscription ouverte maximum jusqu'à 48h avant midi (ex : inscription le lundi 02 septembre jusqu'à midi pour le mercredi 04 septembre)

Délais d'inscriptions vacances scolaires : Un mail d'information avec les programmes d'activités et les dates d'inscriptions vous sera envoyé

Cliquez sur "VOIR MON CALENDRIER" pour visualiser vos réservations

Restauration scolaire

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------|-------|----------|-------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 29 | 30 | 31 | | |

Les services de restauration scolaire / Péri & extra-scolaires recevront une notification avec **les journées/repas réservés** pour votre(vos) enfant(s).

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter :

acm.douspitchouns@saintandredeseignanx.fr - 06.31.08.35.97
affairescolaires@saintandredeseignanx.fr - 06.40.33.08.96

Cette nouvelle organisation va demander quelques contraintes au démarrage, mais simplifiera vos futures démarches et facilitera la gestion municipale de ces dossiers

Comptant sur votre compréhension, nous nous souhaitons une bonne navigation sur votre "PORTAIL FAMILLE"

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Pour le maire,
Les services péri et extrascolaires